

# CRITERIUM FEDERAL

## Epreuve Régionale

**Additif aux titres I et II des règlements fédéraux : Déroulement de l'échelon régional (règlement dérogatoire)**

*Règlement modifié par rapport à la saison précédente*

### Article 1 : Organisation sportive

\*La régionale 1 compte 11 tableaux (âge au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours).

#### MESSIEURS

- |                             |                            |                                      |
|-----------------------------|----------------------------|--------------------------------------|
| - tableau Elite Messieurs : | joueurs de plus de 21 ans  | (16 joueurs au 1 <sup>er</sup> tour) |
| - tableau -21G :            | joueurs de moins de 21 ans | (16 joueurs au 1 <sup>er</sup> tour) |
| - tableau juniors :         | joueurs de moins de 18 ans | (16 joueurs au 1 <sup>er</sup> tour) |
| - tableau cadets :          | joueurs de moins de 15 ans | (16 joueurs au 1 <sup>er</sup> tour) |
| - tableau minimes :         | joueurs de moins de 13 ans | (16 joueurs au 1 <sup>er</sup> tour) |
| - tableau benjamins :       | joueurs de moins de 11 ans | (16 joueurs au 1 <sup>er</sup> tour) |

#### DAMES

- |                         |                             |              |
|-------------------------|-----------------------------|--------------|
| - tableau Elite Dames : | joueuses de plus de 18 ans  | (X joueuses) |
| - tableau juniors :     | joueuses de moins de 18 ans | (X joueuses) |
| - tableau cadettes :    | joueuses de moins de 15 ans | (X joueuses) |
| - tableau minimes :     | joueuses de moins de 13 ans | (X joueuses) |
| - tableau benjamines :  | joueuses de moins de 11 ans | (X joueuses) |

### Article 2 : Incriptions

Les inscriptions des joueurs sont effectuées par les clubs par le biais de la feuille d'engagement qui leur est adressée et qui est disponible sur le site de la Ligue.

Ces inscriptions peuvent être prises en début de saison et par la suite, jusqu'à 10 jours avant chaque tour.

L'inscription d'un joueur n'implique pas sa participation (cf. article 3).

### Article 3 : Confirmation de participation

La liste des joueurs qualifiés aux niveaux **régional et départemental** sera disponible sur le site de la Ligue au minimum 3 semaines avant chaque tour. Chaque club devra alors confirmer la participation de ses joueurs pour ce tour au moins 10 jours avant la date prévue pour l'épreuve.

**Attention : un joueur inscrit mais n'ayant pas confirmé sa participation ne pourra pas jouer lors de ce tour.**

### Article 4 : Joueur muté

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

### Article 5 : Déroulement sportif de l'échelon régional

**La participation à tous les tours du critérium fédéral n'est pas obligatoire, et les joueurs ne participant pas à un tour ne descendent pas dans la division inférieure.**

A chaque tour, et dans chaque catégorie, la formule de l'épreuve sera adaptée au nombre de participants par le Juge Arbitre, en concertation avec la Commission Sportive Régionale.

La formule choisie comprendra des poules et un tableau à élimination directe et classement intégral.

### Article 6 : Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence

Les joueurs qui s'engagent avant le 10 septembre sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé. Leur nombre ne peut excéder 10% de l'effectif du tableau considéré (arrondi à l'entier le plus proche).

### Article 7 : Placement des joueurs

a) Au premier tour du critérium fédéral, les joueurs sont répartis dans les divisions en tenant compte des points obtenus à l'issue de la saison précédente. Si un joueur qualifié n'a pas participé lors de la saison précédente, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui, en respectant l'article 6.

b) Pour tous les tours du critérium fédéral, les joueurs sont placés dans le tableau de leur division selon les points du dernier classement officiel diffusé.

### Article 8 : Montées – Descentes

#### MONTEES de R1 en N2

- Pour les tableaux Elite Messieurs, Elite Dames, -21G, juniors garçons, juniors filles, cadets, cadettes, minimes garçons et minimes filles, le vainqueur de chaque tour de R1 accède à la Nationale 2.
- Pour les tableaux benjamins et benjamines, le vainqueur de chaque tour accède à la Régionale 1 minimes. Cette montée n'est pas obligatoire, elle devra être confirmée sur place au Juge-arbitre.

#### MONTEES DEPARTEMENTALES

- Pour les tableaux messieurs, à chaque tour, 6 montées de Départementale 1 réparties ainsi : une par département, les deux départements ayant le plus d'inscrits dans cette division du critérium fédéral se verront accorder une montée supplémentaire.

- Pour les tableaux dames, absorption complète à l'échelon régional.
- Les montants du dernier tour départemental accéderont à la Régionale 1 de la même catégorie d'âge s'ils appartiennent toujours à cette catégorie.
- Les montées ne sont pas obligatoires, et la gestion des montants relève de l'échelon départemental.

#### DESCENTES

En régionale et départementale, dans toutes les divisions, il n'y a pas de descentes : lorsqu'un joueur a accédé à une division, il y reste jusqu'à la fin de la saison, qu'il participe ou non aux différents tours.

#### **Article 9 : Durée des parties**

Dans toutes les divisions, l'ensemble des parties des poules et des tableaux se déroule au meilleur des cinq manches.

Exception pour les divisions Elite Messieurs et Elite Dames où les parties des poules se déroulent au meilleur des cinq manches et celles du tableau final au meilleur des sept manches.

#### **Article 10 : Arbitrage**

Lors des poules, les parties seront arbitrées par les joueurs de la poule.

Lors du tableau final, chaque participant s'engage à arbitrer au moins deux rencontres.

Tout refus d'arbitrage sera sanctionné d'une amende au club du licencié fautif ; le non paiement exclut le joueur de l'épreuve et si ce refus de paiement intervient lors du 4<sup>ème</sup> tour, il empêche l'inscription du joueur pour la saison suivante.

#### **Article 11 : Forfaits et abandons**

a) Si un joueur a confirmé sa participation, un forfait non prévenu (par écrit avec justificatif) entraînera sa rétrogradation à l'échelon inférieur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré.

Une amende sera appliquée au niveau régional (amende à la charge du club du joueur), à régler à la Ligue lors de l'envoi de sa notification. En cas de non paiement, il ne pourra y avoir d'engagements à cette épreuve pour le joueur concerné pour le tour suivant.

b) Un joueur suspendu n'est pas considéré comme forfait.

c) Tout joueur ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

d) Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.